



**Les présentes directives et recommandations
à l'usage des arbitres annulent toutes les précédentes.
Leur durée de validité est celle des Règles de Course à la Voile 2009-2012**

DIRECTIVES

NAVIGATION DE JOUR : Le comité de course doit prendre toutes dispositions pour que tous les bateaux non équipés conformément à la réglementation pour la navigation nocturne soient rentrés à terre à l'heure légale de coucher du soleil (cf RIPAM et division 240 article 240-2.56).

DELAI D’AFFICHAGE : Le dernier jour de la course, le classement général définitif doit être affiché aussitôt que possible sur le tableau officiel, sans attendre la remise des prix. Rappel : le délai de demande de réparation est, sauf modification, de 2h00 après cet affichage.

ANNEXE P : En cas d'application de l'annexe P, le comité de course doit informer le jury sur l'eau avant l'envoi des pavillons R et O.

LE PAVILLON ORANGE

1°) SUR LA LIGNE DE DEPART Le pavillon « Orange » doit être utilisé pour définir la ligne de départ. Si la ligne est définie par l'alignement entre 2 mâts de 2 bateaux (marques de départ), chacun doit arborer le pavillon « Orange ».

Les pavillons « Orange » doivent être hissés avant le début de la procédure de départ, et rester envoyés jusqu'à ce que tous les bateaux aient pris le départ correctement, ou jusqu'à la fin du temps limite pour prendre le départ, tel que défini dans les instructions de course.

Si plusieurs courses ou séquences de course sont programmées dans la même journée :

- Les IC doivent préciser le nombre de courses prévues pour la journée
- 4 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement, le pavillon « Orange » sera envoyé avec un signal sonore pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de courses va bientôt commencer (Annexe L, article 5 .4 des RCV).
- Si toutes les courses programmées ne peuvent pas être courues, le retour des concurrents à terre sera signifié par l'envoi des pavillons « Aperçu sur A », « Aperçu sur H » ou « N sur A » selon les cas.

2°) SUR LA LIGNE D'ARRIVEE : · Le pavillon « Orange » identifie le mât de visée (RCV annexe L, article 13)



RECOMMANDATIONS

REDUCTION DE PARCOURS : En cas de réduction de parcours à une marque à contourner, (RCV 32.2 (a)), la CCA recommande que le comité de course établisse si possible la ligne d'arrivée de manière à conserver le côté requis de la marque à contourner.

UTILISATION DES AVIS DE COURSE TYPE ET DES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE : En complément de la prescription attachée à la RCV 25, pour les compétitions de grade autre que 4 et 5, il est recommandé d'utiliser les avis de course et instructions de course type.

MATERIALISATION LIGNE DE DEPART : Selon les possibilités matérielles, une ligne de départ doit être matérialisée par 2 bateaux plutôt que par un bateau et une bouée.

PROCEDURE DE DEPART : L'utilisation du pavillon « P » comme signal préparatoire est la procédure à privilégier.

DEPART SOUS PAVILLON NOIR : Le pavillon « Noir » lors d'une première procédure de départ de chaque course ne doit pas être utilisé, sauf circonstance exceptionnelle.

AFFICHAGE DES OCS, ZFP et BFD : Les OCS, ZFP et BFD seront affichés sur le bateau comité avant la nouvelle procédure de départ.

UTILISATION DU FORMULAIRE DE RECLAMATION SIMPLIFIE : Il est recommandé aux organisateurs de mettre à disposition des jeunes coureurs des formulaires simplifiés de réclamation.

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/Formulaires/Form_Reclamation_Simpl.zip

BRIEFING ET INFORMATIONS VERBALES : En cas de briefing ou d'informations verbales communiquées aux concurrents sur l'eau ou à terre, il est recommandé au comité de course d'établir et d'afficher un compte rendu écrit reprenant les points annoncés.

GESTION DU TEMPS COMPETITIONS JEUNES : Lors des compétitions jeunes, l'équipe d'arbitrage doit gérer la durée des courses de façon à ce que tous les coureurs puissent être rentrés à terre suffisamment tôt pour que toutes les tâches (rangement du matériel, dépôt des réclamations, instructions, etc...) soient réalisées à une heure raisonnable, en rapport avec l'âge des coureurs.

AFFICHAGE DES PENALITES SANS INSTRUCTION : Les numéros des bateaux pénalisés sans instruction par le comité de course doivent être affichés sur le tableau officiel (OCS, ZFP, BFD, élargement ...).